



FORMATION

PARAIT 3 FOIS PAR ANNÉE
 Editeur responsable :
 République et Canton de Neuchâtel
 Département de l'éducation, de la culture et des sports
 Service des formations postobligatoires

n° 16

04
11

EN BREF

RAPPEL AUX FORMATEURS

Nouveau contrat d'apprentissage



Le champ réservé au numéro AVS à 13 positions (NAVS13) de la personne en formation devient un élément obligatoire pour tous les nouveaux contrats signés dès le 1^{er} janvier 2011. Nous remercions les entreprises de bien vouloir l'indiquer. Trouvez le contrat sous www.ne.ch/formapro.

Modifications en cours de formation



Les modifications concernant le contrat d'apprentissage (changement d'adresse, report de la date de fin du contrat d'apprentissage pour redoublement ou changement d'orientation dans un métier, etc.) sont à communiquer rapidement à l'office des apprentissages. Les ruptures de contrat doivent être précédées d'un contact préalable avec l'office des apprentissages. Les écoles professionnelles neuchâtelaises ou hors du canton sont ensuite informées par avis directement par l'office.

EDITO



La qualité de notre main-d'œuvre en Helvétie n'est plus à démontrer et le système de formation y est pour beaucoup. De Genève à Romanshorn et de Bâle à Chiasso, chaque citoyen connaît de près ou de loin "l'apprentissage". Même s'il subsiste de grandes différences de représentation, que nous allons tenter d'amenuiser en faisant une promotion soutenue, il n'en demeure pas moins que la transmission d'un précieux savoir-faire par la voie de l'apprentissage a largement fait ses preuves, lui conférant un titre d'excellence unanimement reconnu au niveau international.

Si le gouvernement a souhaité accentuer l'importance de l'apprentissage en entreprise, c'est essentiellement qu'il croit en un système permettant à notre canton aussi de continuer à former des jeunes à des métiers exigeants, souvent à la pointe, toujours en étroit équilibre avec la demande au sein d'un tissu économique, certes particulier, mais très riche au demeurant.

Le "plan d'actions" du CE vise très fortement à questionner l'avenir de la formation professionnelle neuchâtelaise et surtout à esquisser des pistes susceptibles d'en améliorer la représentation auprès non seulement des jeunes mais aussi de la société en général.

Il va de soi que nous mesurons chaque jour l'ampleur du défi qui s'offre à nous. Il ne fait aucun doute que ce grand travail pour notre système de formation ne se fera qu'avec la collaboration de tous. Nous croyons en notre apprentissage en entreprise et sommes prêts à vivre avec vous des changements importants pour vos entreprises, pour nos jeunes.

Laurent M. Feuz

Chef du service des formations postobligatoires

Journée intercantonale de l'apprentissage

LA FORMATION PROFESSIONNELLE À LA RADIO

Mercredi 4 mai 2011, neuf cantons (AG, BE, FR, JU, NE, SH, SO, ZG et ZH) organiseront en collaboration avec dix-sept radios locales une journée focalisée sur les différents aspects de

la formation professionnelle, la recherche de places d'apprentissage, ainsi que la promotion de l'apprentissage. RTN s'associe à l'opération qui entend sensibiliser les entreprises, les jeunes et leurs parents au potentiel que recèle la formation professionnelle. Un des objectifs de cette journée sera aussi d'inciter les entreprises à créer de nouvelles places d'apprentissage.
www.journeeapprentissage.ch

SITES UTILES

www.formapro.ne.ch
 formapro, votre partenaire formation
www.panorama.ch
 Ensemble de médias spécialisés
www.formationprof.ch
 Le portail suisse de la formation professionnelle
www.orientation.ch
 Le portail suisse de l'orientation scolaire et professionnelle

FORMATION DUALE

Plan d'actions

Une étude, menée en 2008 par le Bureau Compas et le SFPO, a montré que les surcoûts du système de formation post-obligatoire neuchâtelois par rapport aux coûts moyens suisses étaient dus essentiellement à la trop grande proportion de formations dispensées en école à plein temps. Sur cette base et convaincu que l'apprentissage, en particulier en dual, répond aux besoins de l'économie régionale et qu'il constitue une voie de formation de qualité, le Conseil d'Etat a fixé des objectifs ambitieux visant, sur une durée de 8 ans, à faire passer le taux d'élèves libérables choisissant la formation professionnelle de 58% à 68% (moyenne suisse: 72%) et la proportion de formations professionnelles en système dual de 57% à 80% (moyenne suisse: 88%). Concrètement, sur la durée de deux législatures, il s'agira d'ouvrir 400 places d'apprentissage supplémentaires. Pour se donner un maximum de chances d'atteindre ces objectifs, le Département de l'Éducation, de la Culture et des Sports (DECS) a élaboré, en étroite collaboration avec les associations d'employeurs, un plan d'actions qui a fait l'objet d'une très large consultation auprès des milieux intéressés.

Il s'agit désormais de passer à une mise en œuvre des principales pistes issues de ce plan d'actions et reconnues comme prioritaires par les partenaires consultés.

Les axes pour lesquels une réflexion a été poursuivie sont les suivants:

RÉFORMES SCOLAIRES

Des groupes de travail analysent la faisabilité d'une nouvelle organisation du degré secondaire 1 qui doit notamment permettre une meilleure transition entre l'école obligatoire et les formations post-obligatoires.

Ces réformes devraient entrer en vigueur progressivement lors de la mise en œuvre du Concordat HARMOS.

PROMOTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les principales actions entreprises ces dernières années comme Capa'Cité par exemple, doivent être poursuivies et améliorées en fonction des publics-cibles. Les nouvelles mesures mises en place tout récemment, telles que les cours d'éducation au choix dans toutes les classes de 8ème année et la possibilité d'accomplir des stages en entreprise offerte

désormais aux élèves de toutes les sections devraient porter des fruits dans les années à venir. Les conditions-cadres de l'apprentissage dual pourraient être améliorées afin de réduire l'écart avec les filières de formation en école à plein temps. On envisage encore de renforcer les liens entre les écoles, les entreprises et les associations professionnelles afin que chacun de ces milieux apprenne à mieux connaître les réalités des autres.

AIDE ET SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Il faut améliorer le soutien, tant administratif que psycho-pédagogique, aux entreprises formatrices et leur en faciliter l'accès. Il faut aussi mieux différencier les diverses formes d'aide en fonction des spécificités des domaines professionnels et de la nature des entreprises afin de cibler au mieux les interventions.

CRÉATION DE PLACES D'APPRENTISSAGE

L'offre globale de places d'apprentissage annoncées sur orientation.ch a progressé de manière très encourageante ces dernières années. Il convient donc de poursuivre les efforts déjà entrepris, notamment en matière de démarchage auprès des entreprises. Toutefois, le problème récurrent de l'inadéquation entre les métiers où des places demeurent libres et les choix professionnels des élèves demeure. Il faut donc mieux sensibiliser les élèves, les parents et les enseignants aux professions qui offrent de réelles possibilités d'emploi dans notre région. Par ailleurs, il s'agit encore de favoriser la création de réseaux d'entreprises formatrices et de centres d'apprentissage gérés par ces entreprises, en particulier dans les domaines qui offrent de réelles possibilités d'emploi.

Actuellement, l'augmentation de l'offre de places d'apprentissage semble se confirmer (voir page 4). Au vu de cette évolution et pour autant qu'elle se confirme au cours du printemps 2011, il est réaliste d'imaginer une nouvelle augmentation pour août 2011 de l'ordre de 50 à 70 places. L'objectif fixé par le Conseil d'Etat de 400 places d'apprentissage supplémentaires sur 8 ans serait en bonne voie de réalisation puisque 100 à 150 places supplémentaires pourraient être comptabilisées après 2 ans déjà.

Laurent M. Feuz

Chef du service
des formations postobligatoires



QUALITÉ DE LA FORMATION

CFC et maturité professionnelle technique intégrée en quatre ans

Les modalités d'obtention d'une maturité professionnelle technique en plus d'un CFC seront modifiées pour la rentrée 2011-2012. Aujourd'hui, on peut obtenir un CFC en école à plein temps en 3 ans (durée normale : 4 ans) auquel s'ajoute une 4ème année pour obtenir la maturité professionnelle (voie échelonnée 3+1 ans). Le nouveau dispositif voit l'apprenant obtenir simultanément son CFC et sa maturité professionnelle au terme de quatre ans de formation (voie intégrée 4 ans).

Deux autres voies de formation subsistent sans changements : la possibilité d'obtenir un CFC et une maturité professionnelle en trois ans (voie intégrée 3 ans) ou la maturité professionnelle qui s'obtient en un an après le CFC (voie post-CFC).



Ce nouveau dispositif sera introduit à la prochaine rentrée scolaire et il offrira les avantages suivants : accès au modèle intégré (à certaines conditions) à tous les élèves qui sortent promus de l'école obligatoire ; introduction d'un ou plusieurs stages de formation en entreprise dans la deuxième moitié du cursus ; amélioration des qualifications professionnelles et compatibilité avec de nombreux CFC acquis en quatre ans en mode dual (école-entreprise).

POUR LES FORMATIONS À PLEIN TEMPS EN ÉCOLE

Fin de formation en entreprise

Dès la troisième année de formation, l'étudiant devra compléter sa formation acquise en école de métier par un ou plusieurs stages professionnels en entreprise. Le Conseil d'Etat compte d'ores et déjà sur le soutien des milieux professionnels pour participer à la formation "métier" des apprenants.

Amélioration des qualifications professionnelles

L'étalement de la durée de formation CFC sur quatre ans permettra de mieux consolider l'acquis des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier. Il ne s'agit pas seulement des connaissances techniques du métier, mais aussi des compétences sociales et opérationnelles. Ces dernières seront avantageusement vérifiées puis développées lors des stages en entreprise en fin de formation.

POUR LES FORMATIONS EN DUAL

Grâce à une coordination entre tous les centres de formation professionnelle du canton (CIFOM, CPLN, CPMB), l'accès hebdomadaire

aux cours théoriques de la maturité professionnelle technique sera possible pour les nombreux métiers qui s'apprennent en quatre ans :

| Formations plein-temps ou duales : | Formations duales uniquement : |
|--|---|
| Automaticien/ne CFC | Carrossier/ière-peintre CFC |
| Dessinateur/trice-constructeur/trice industriel/le CFC | Carrossier/ière-tôlier CFC |
| Électronicien/ne CFC | Constructeur/trice d'appareils industriels |
| Informaticien/ne CFC | Constructeur/trice métallique CFC |
| Médiaticien/ne CFC | Dessinateur/trice CFC - Architecture |
| Micromécanicien/ne | Dessinateur/trice CFC - Génie civil |
| Polymécanicien/ne CFC | Dessinateur/trice CFC - Planification du territoire |
| | Droguiste CFC |
| | Géomaticien/ne CFC |
| | Installateur/trice-électricien/ne CFC |
| | Mécanicien/ne d'appareils à moteur CFC |
| | Mécanicien/ne en machines agricoles CFC |
| | Mécanicien/ne en machines de chantier CFC |
| | Mécatronicien/ne d'automobiles CFC |
| | Menuisier/ière-ébéniste |
| | Plâtrier/ière-peintre |
| | Télématicien/ne CFC |

Rappelons que la maturité professionnelle est toujours assortie d'un CFC. Elle est le sésame pour entrer dans l'une des nombreuses filières de formation des Hautes Ecoles Spécialisées (HES) et obtenir, après un cursus de niveau universitaire réussi, un titre du degré tertiaire (bachelor, master).

Les offices régionaux de l'orientation scolaire et professionnelle (OROSP) et les directions des trois centres de formation professionnelle du canton sont à disposition des entreprises et des parents d'élèves en fin de scolarité obligatoire pour répondre à leurs questions.

Claude-Alain Vuille
Directeur général du CPLN

Nouvelles sur l'offre des places d'apprentissage en mars 2011

Les résultats des enquêtes réalisées régulièrement par le Service d'orientation scolaire et professionnelle (SOSP) montrent que depuis 2008, l'offre globale de places d'apprentissage annoncées dans le canton de Neuchâtel a progressé de manière très encourageante (plus de 200 places supplémentaires par rapport à l'année scolaire 2006-2007).

L'augmentation de l'offre en mars 2011 se confirme par rapport à mars 2010, soit + 53 places.

Sur 1'048 places d'apprentissage offertes pour la rentrée d'août 2011, 474 sont déjà repourvues. Il subsiste 574 places (pour 123 métiers différents) annoncées sur www.orientation.ch à disposition des jeunes.

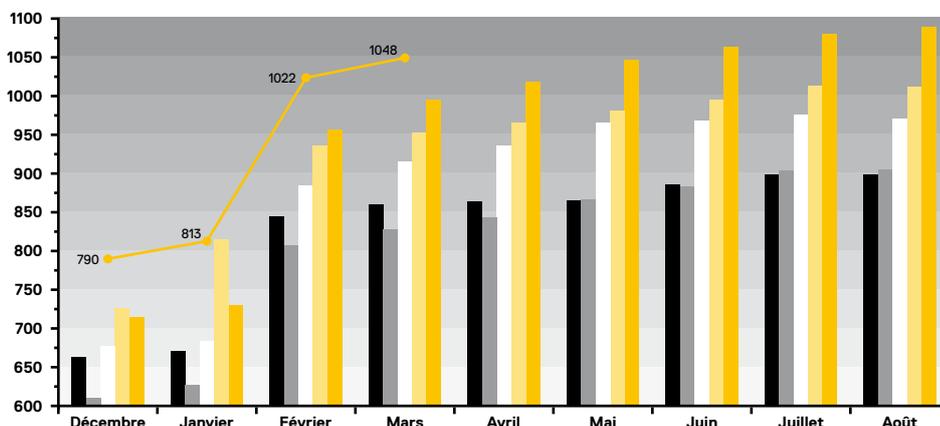
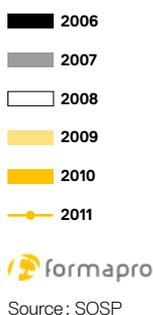
Jean-Marie Fragnière
 Chef de service a.i. du SOSP

Les places à repourvoir (10 et +) sont proposées dans les apprentissages suivants :

| Métiers | Places |
|---|--------|
| Gestionnaire du commerce de détail CFC | 64 |
| Employé/e de commerce (CFC), Formation élargie | 54 |
| Installateur/trice-électricien/ne CFC | 39 |
| Employé/e de commerce (CFC), Formation de base | 25 |
| Assistant/e en pharmacie CFC | 21 |
| Polymécanicien/ne CFC | 18 |
| Mécatronicien/ne d'automobiles (véhicules légers) CFC | 14 |
| Gestionnaire en intendance CFC | 13 |
| Installateur/trice sanitaire CFC | 13 |
| Coiffeur/euse CFC | 11 |
| Cuisinier/ière CFC | 11 |
| Mécanicien/ne en maintenance d'automobiles CFC | 11 |
| Mécanicien/ne de production CFC | 10 |
| Agriculteur/trice CFC | 10 |
| Maçon/ne CFC | 10 |

Les adresses des entreprises qui cherchent des candidats figurent sur www.orientation.ch

EVOLUTION DE L'OFFRE D'APPRENTISSAGE



Remarques, questions et demandes : tél. 032 889 79 19, sfpo@ne.ch, www.formapro.ne.ch, www.ne.ch/formapro